

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres du Conseil d'avis de
l'Office de la Naissance et de l'Enfance**

A.Gt 27-03-2003

M.B. 25-06-2003

Modifications:

A.Gt 08-09-2003 - M.B. 20-04-2004

A.Gt 09-03-2004 - M.B. 13-05-2004

A.Gt 19-04-2005 - M.B. 24-05-2005

A.Gt 25-08-2005 - M.B. 11-10-2005

Erratum : M.B. 01-12-2005

A.Gt 19-07-2007 - M.B. 21-09-2007

A.Gt 14-11-2008 - M.B. 23-01-2009

A.Gt 14-05-2009 - M.B. 24-09-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.», notamment l'article 22, § 1^{er};

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les personnes suivantes :

1° comme représentant(e)s des travailleurs :

a) sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles représentées au Comité de gestion de l'Office national des Allocations familiales pour les travailleurs salariés en charge du Fonds des Equipements et de Services collectifs :

- Anne TRICOT, de la Fédération générale des Travailleurs belges (FGTB)

Edgard SZOC, de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC). *[Modifié par A.Gt 14-05-2009]*

b) sur proposition des organisations syndicales associées à la gestion du produit des réductions de cotisations de sécurité sociale visé par l'arrêté royal du 5 février 1997 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand, tel que modifié :

- Yves HELLENDORF, de la Centrale nationale des Employés (CNE) *[modifié par A.Gt 08-09-2003]*

- Eric DUBOIS, de la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)

[modifié par A.Gt 08-09-2003]

c) sur proposition des organisations syndicales représentant les travailleurs du secteur public communal de l'enfance :

- Denise Nihon, de la Centrale générale des Services publics - Secteur des Administrations locales et régionales (CGSP - ALR);

- Béatrice D'Haenens, du Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP)

2° comme représentant(e)s des employeurs :



a) sur proposition des organisations patronales interprofessionnelles représentées au Comité de gestion de l'Office national des Allocations familiales pour travailleurs salariés en charge du Fonds des Equipements et Services collectifs;

- Christian FRANZEN, de l'Union des Entreprises de Bruxelles

b) sur proposition de l'Union wallonne des Entreprises :

- Laura Betrame [*Modifié par A.Gt 14-11-2008*]

c) sur proposition des organisations patronales associées à la gestion du produit des réductions de cotisations de sécurité sociale visé par l'arrêté royal du 5 février 1997 précité :

- Isabelle GASPARD, de la Fédération des Institutions médico-sociales (FIMS)

- Fabiola FRIPPIAT, de la Fédération des Initiatives locales pour l'Enfance (FILE)

d) sur proposition de l'Union des villes et communes de Wallonie :
Georgy RENARD [*modifié par A.Gt 19-07-2007*]

e) sur proposition de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Ignès WALTENIER de la Commune d'Ixelles [*modifié par 09-03-2004*]

Remplacé par A.Gt 08-09-2003

3° comme représentant(e)s d'organisations représentatives des femmes ou des familles parmi celles siégeant au Conseil supérieur de l'Education permanente instituée par le décret du 17 mai 1999 créant le Conseil supérieur de l'Education permanente :

- Christine Vandevoorde, de Vie féminine; [*modifié par A.Gt 08-09-2003 ; A.Gt 14-11-2008*]

- Séverine ACERBIS, des Femmes prévoyantes socialistes (FPS); [*modifié par A.Gt 14-05-2009*]

- Pierre Hendrick, d'ATD Quart Monde;

- Annie Assoignons, de l'Action catholique rurale des Femmes (ACRF);

- Philippe Andrianne, de la Ligue des Familles

modifié par A.Gt 09-03-2004 ; 19-07-2007

4° comme représentant(e)s oeuvrant dans le secteur de l'enfance :

* Brigitte TAETER, de la Coordination des Services de Gardiennes encadrées de la Communauté française (CoSeGE);

* Fernand SCHMETZ, de la Fédération des Associations d'Accueillantes [*modifié par A.Gt 19-07-2007*] de Jeunes Enfants (FEDAJE);

* Geneviève MOUMAL, de l'Association Relais Enfants-Parents

modifié par A.Gt 09-03-2004 ; 19-07-2007

5° comme représentant(e)s d'organisations actives dans la formation, la recherche ou l'information dans le secteur de l'enfance, ayant bénéficié d'un subside à charge des crédits inscrits au budget de la Communauté française ou de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

* Patricia RAVEYTS, des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA); [*modifié par A.Gt 14-05-2009*]

* Marianne SAND, du Centre de formation permanente et de recherche

dans les milieux d'accueil du jeune enfant (FRAJE);

* Dominique BERNARD, de Nouvelle Orientation Enfance (NOE);

* Aurélie GAZIAUX, de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon
[modifié par A.Gt 19-07-2007]

6° comme représentant(e)s des Observatoires de l'Enfance :

a) pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse institué par le Gouvernement de la Communauté française :

- Dominique DELVAUX [modifié par A.Gt 08-09-2003]

b) pour l'Observatoire de l'Enfant institué par le Collège de la Commission communautaire française :

- Patricia VINCART

(A partir du 01-08-2009 modifié par Stéphane Aujean [modifié par A.Gt 14-11-2008])

7° comme représentante d'une Ecole de Santé publique, siégeant au Conseil scientifique de l'Office de la Naissance et de l'Enfance

- Béatrice SWENNEN, de l'Ecole de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles [modifié par A.Gt 19-07-2007]

8° comme représentant(e)s des Comités subrégionaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

- Josseline GHION, du Comité subrégional de Bruxelles [modifié par A.Gt 25-08-05 - Erratum 01-12-2005]

- Renée RUDELOPT, du Comité subrégional de Liège

- Bernard BONBLED, du Comité subrégional du Luxembourg [modifié par A.Gt 25-08-05]

- Brigitte PODEVYN, du Comité subrégional du Hainaut.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, est abrogé à la date de la signature du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets à la date de sa signature.

Article 4. - Le Ministre ayant les Missions confiées à l'O.N.E. dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 27 mars 2003.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET